



GEMENG
HABSCHT

AVIS

ENQUÊTE COMMODO / INCOMMODO

- Classe 2 -

(no dossier CO-24-01-II)

Il est porté à la connaissance du public, que par autorisation du bourgmestre en date du 31 mai 2024, l'association Home pour personnes âgées de la Congrégation des Franciscaines de la Miséricorde asbl est autorisée à :

Exploiter le restaurant et la salle polyvalente au sein du Centre Intégré pour Personnes Âgées, 39, rue de Clairefontaine, Eischen, n° cad.

2004/3510, 2012/3512

(no. nomenclature : 060207-01 : restaurants lorsqu'ils sont destinés à recevoir en même temps plus de 50 personnes & 060403-01 : salle polyvalente destinée à recevoir de 100 à 500 personnes)

Aux termes de l'article 19 de la loi du 10 juin 1999, un recours contre l'arrêté d'autorisation est ouvert à tous intéressés devant le tribunal administratif qui statuera comme juge de fond.

Ce recours doit être interjeté, sous peine de déchéance, dans le délai de quarante jours qui commence à courir à partir du jour de l'affichage de la présente.

Eischen, le **31 MAI 2024**

Pour l'Administration Communale,

Le Secrétaire

Le Bourgmestre

Paul Reiser



Serge Hoffmann

Administration
Communale

Place Denn
L-8465 Eischen

Tél.: 39 01 33-1

www.habscht.lu